



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 19 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, appelle votre attention sur la parution du **décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.**

Conformément à ces nouvelles dispositions, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dans les magasins, aires de vente, centres commerciaux, les marchés couverts ainsi que dans les administrations et les banques.

Cette mesure entre en vigueur le lundi 20 juillet 2020.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie de Covid19, le Préfet des Ardennes rappelle la nécessité du strict respect des gestes barrières. À cette fin, des contrôles seront menés dans les lieux concernés par ces nouvelles mesures.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr



1, place de la Préfecture
08005 Charleville-Mézières
cedex